

Fédération française du Sport Automobile  
Comité Régional du sport automobile LORRAINE ALSACE  
Association Sportive Automobile des Vallées  
Ecurie Mont de Fourche



**REGLEMENT PARTICULIER**

**24<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppéen du 2 au 3 juillet 2011**

**PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement :	le lundi 06 juin 2011
Ouverture des engagements :	le lundi 06 juin 2011
Clôture des engagements :	le lundi 20 juin 2011 à 24 h.
Parution des road-book : Bar le Titanium À Rupt sur Moselle.	le samedi 25 juin 2011
Date et heures des reconnaissances	le samedi 25 juin et dimanche 26 juin 2011
Vérifications : - des documents	le samedi 02 juillet 2011 de 12h45 à 19h00.
- des voitures	le samedi 02 juillet 2011 de 13h00 à 19h30.
Heure de mise en place du parc de départ	le samedi 02 juillet 2011 dès 13h30
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires sportifs	le samedi 02 juillet 2011 à 20h00.
Publication des équipages admis au départ	le samedi 02 juillet 2011 à 20h15.
Départ de Rupt sur Moselle	le dimanche 03 juillet 2011 à 7h30.
Publication des résultats partiels	le dimanche 03 juillet 2011 (gymnase : Salle Mille Club)
Arrivée à Rupt sur Moselle	le dimanche 03 juillet 2011 à partir de 16H50
Vérification finale à Rupt sur Moselle	dès la fin de l'épreuve1
Publication des résultats du rallye	1/2h après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	le dimanche 03 juillet 2011 à 20h.

**La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.**

**Le 24<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppéen est organisé suivant ces dispositions.**

**Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français.**

**Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A**

**ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'ASA des Vallées organise en qualité d'organisateur administratif, en collaboration avec l'Ecurie Mont de Fourche en qualité d'organisateur technique, Président Michel Schaeffer, le

**24<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL RUPPEEN**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA,  
Numéro R 267 En date du 27/05/2011

## Comité d'organisation

Président : Mr Michel SCHAEFFER - licence n°24035 / 0313  
Membres : Mr Jean-Louis RIBLET - licence n°21554 / 0313  
Mr Cédric PERNEL - licence n°139511 / 0313

Secrétariat du Rallye : ECURIE MONT DE FOURCHE  
1, rue des Chèvres  
88160 LE MENIL  
Tel: 06.83.43.06.31 (de 18h à 19h)  
Mail : cedric.pernel@orange.fr

Permanence du Rallye : Gymnase salle Mille Club de Rupt sur Moselle 88 (tel : 03.29.24.32.47) :  
- le samedi 02 juillet 2011 de 13h à 19h00  
- le dimanche 03 juillet 2011 de 5h30 à 20h00

Organisateur technique : ECURIE MONT DE FOURCHE - 1, rue des Chèvres 88160 LE MENIL  
Président : Michel SCHAEFFER - licence n°2 4035 / 0313

### 1.1P. Officiels

Collège des commissaires sportifs :

Président :	Patrice COTTET	licence n°8012 / 0305
Membres :	Claude CONDAMIN	licence n°122813 / 0314
	Didier GERARDIN	licence n°19652 / 0308
Secrétaire du collège :	Michèle PECCAUD	licence n° 2309 / 0314

Directeur de course :	Hubert Benoît	licence n°361 7 / 0411
Directeur de course adjoint :	Gérard FINQUEL	licence n°1913 / 0405
Directeur de course ES :	Olivier DEVAUX	licence n° 1751 / 0314
	Patrick JOVE	licence n°128187 / 0203

Médecin chef : Docteur Alain Collignon Médical Manager

Commissaires Techniques :(responsable)	Hervé CUNY	licence n°33001 / 0304
	Denis DERCHE	licence n°33547 / 0314
	Francis HOUZELOT	licence n°1295 / 0313

Chargés de relations avec les concurrents:	Elisabeth LOUIS	licence n°1287 / 0313
	Monique France	licence n°29181 / 0409

Informaticien	Philippe KEMPF	licence n°150348 / 03 13
---------------	----------------	--------------------------

Chronométrateurs	Michel VIEUXMAIRE	licence n°30029 / 0305
	Denis PARMENTIER	licence n°46842 / 0305

### 1.2P. Eligibilité

Le 24<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppéen compte pour la coupe de France des Rallyes 2011, le Championnat des Rallyes du Comité Régional du sport automobile LORRAINE ALSACE 2011, et le Trophée PIRELLI.

### 1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour **les vérifications qui auront lieu le samedi 02 juillet 2011 de 12h45 à 19h30** sur le parking de l'école à Rupt sur Moselle :

	<b>GROUPE N / GT/FN</b>	<b>GROUPE A/FA et R</b>	<b>GROUPE F2000/Z</b>
<b>Vérifications administratives</b>	<b>de 12h45 à 15h30</b>	<b>De15h30 à 17h15</b>	<b>de 17h15 à 19h00</b>
<b>Vérifications techniques</b>	<b>de 13h00 à 16h00</b>	<b>de 16h00 à 17h45</b>	<b>de 17h45 à 19h30</b>

Les vérifications finales seront effectuées : au garage REMY agent PEUGEOT à Rupt sur Moselle  
 Prix de la main d'œuvre : 45.00 euros TTC / heure

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1 Demande d'engagement - Inscriptions**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au « 24<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppéen » doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le :

**Lundi 20 juin 2010 accompagnée du règlement à l'ordre de : Ecurie Mont de Fourche.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.  
 Il n'existe pas d'engagement groupé.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
- Membre Ecurie Mont de Fourche ou équipage ASA des Vallées : 180 €
- b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Merci de joindre la photocopie des permis de conduire, licence et carte grise.**

**3.2.7P.** Briefing écrit obligatoire : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**Voitures autorisées :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **4.3P. Assistance**

**Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :**

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

**Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

#### **4.3.2.3. P Limitation de changement de pièces**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 5P : PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. Description**

Le 24<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppéen représente un parcours de **121 kms**.  
Il comporte deux étapes et **cinq sections**.

**Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 26,6 Kms :**

- **l'épreuve spéciale « LES 4 COMMUNES » : 5.4 Kms à parcourir 1 fois**
  - **l'épreuve spéciale « LA BEUILLE » : 5.3 Kms à parcourir 4 fois**
- L'itinéraire figure dans l'annexe "itinéraire"

### **6.2P. Reconnaissances**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**6.2.6P.** Les reconnaissances sont limitées à 3 passages et sont à effectuer les 25 juin 2011 ou 26 Juin 2011.

Par décision municipale, les reconnaissances seront interdites de 22 h 00 à 6 h 00. Des contrôles de gendarmerie pourront entraîner le refus de participer à l'épreuve aux contrevenants, l'avenir du Rallye Ruppéen en dépend. Nous comptons sur votre compréhension.

De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir du SPORT AUTOMOBILE. Soyez en remerciés.

## **ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des commissaires sont :

- commissaires de route : combinaison blanche
- chef de poste : chasuble ou brassard « Chef de poste »

**7.5.17.3P.** Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

### **7.6 Parc Fermé**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Le parc fermé départ et arrivée sera situé à Rupt sur Moselle (terrain derrière le gymnase)

Le parc fermé sera gardé après les vérifications du samedi jusqu'au départ du rallye le dimanche matin.

## **ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 9P : CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## **ARTICLE 10P : PRIX**

Coupes : 40 coupes minimum seront distribuées

	<b>FEMININE</b>	<b>SCRATCH</b>	<b>CLASSES</b>
<b>1<sup>er</sup></b>	80 € + 1 coupe	250 € + 1 coupe	285 € + 1 coupe
<b>2<sup>ème</sup></b>		160 € + 1 coupe	150 € + 1 coupe (+5 partants)
<b>3<sup>ème</sup></b>		100 € + 1 coupe	80 € + 1 coupe (+10 partant)
<b>4<sup>ème</sup></b>			50 € + 1 coupe (+12 partants)
<b>5<sup>ème</sup></b>			30 € + 1 coupe (+15 partants)

Si un seul partant dans la classe, la prime sera divisée par 2.  
Un prix sera attribué par tirage au sort à 2 commissaires de route

La remise des prix se déroulera le :

**DIMANCHE 03 JUILLET 2011 à 20 HEURES AU GYMNASSE DE RUPT SUR MOSELLE**

## ITINERAIRE: 24<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL RUPPEEN

CH	ITINERAIRE	Km Partiel	Km Total	Temps Imparti	Horaire 1 <sup>ère</sup> voiture
CH1	Sortie Parc fermé ASSISTANCE	0,300	0,300	15 min	7h15
CH2	Sortie ASSISTANCE RN 66 à D Les Meix Maxonchamp Lépange VOG direction le Girmont Dessus de Lépange La Beuille				7h30
CH3	Sortie ASSISTANCE Au niveau du VO La Beuille AN	6,300		13 min	7h43
	NEUTRALISATION		6,600	3 min	7h46
ES1	Départ ES1 au niveau des maisons D57 à droite VO D D57 à D Arrivée Point Stop Changement de direction à droite « La Croisette » Transfo à Gauche VOG Rue de la Croisette VOD parallèle à RN 66 (ancienne route) RN 66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche				
CH4	Entrée PARC REGROUPEMENT	18,000	24,300	27 min	8h13
CH5	Sortie PARC REGROUPEMENT			30 min	8h43
	ASSISTANCE	0,500	24,800	60 min	
CH6	Sortie ASSISTANCE RN 66 à D Les Meix Maxonchamp Lépange VOG direction le Girmont Dessus de Lépange La Beuille				9h43
CH7	Au niveau du VO La Beuille AN	5,800	30,600	13 min	9h56
	NEUTRALISATION			3 min	9h59
ES2	Départ ES2 D57 à droite VO D D57 à D Arrivée 400 m avant épingle Point Stop 100 m avant épingle Changement de direction à droite « La Croisette » Transfo à Gauche VOG Rue de la Croisette VOD parallèle à RN 66 (ancienne route) RN 66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche				
CH8	Entrée PARC REGROUPEMENT	17,900	48,500	27 min	10h26
CH9	Sortie PARC REGROUPEMENT/ Entrée Assistance			30 min	10h56
	ASSISTANCE	0,500	49,000	60 min	
CH10	Sortie ASSISTANCE RN 66 à D Les Meix Maxonchamp Lépange VOG direction le Girmont Dessus de Lépange La Beuille				11h56
CH11	Au niveau du VO La Beuille AN	5,800	54,800	13 min	12h09
	NEUTRALISATION			3 min	

## **ITINERAIRE24<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL RUPPEEN (Suite)**

<b>CH</b>	<b>ITINERAIRE</b>	<b>Km Partiel</b>	<b>Km Total</b>	<b>Temps Imparti</b>	<b>Horaire 1<sup>ère</sup> voiture</b>
ES3	Départ ES3 D57 à droite VO D D57 à D Arrivée 400 m avant épingle Point Stop 100 m avant épingle Changement de direction à droite « La Croisette » Transfo à Gauche VOG Rue de la Croisette VOD parallèle à RN 66 (ancienne route) RN 66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche				12h12
CH12	Entrée PARC REGROUPEMENT	17,900	72,700	27 min	12h39
CH13	Sortie PARC REGROUPEMENT/ Entrée Assistance			30 min	13h09
	ASSISTANCE	0,500	73,200	60 min	
CH14	Sortie ASSISTANCE RN 66 à D Les Meix Maxonchamp Lépange				14h09
CH15	VOG direction le Girmont Dessus de Lépange La Beuille Au niveau du VO La Beuille AN	5,800	79,000	13 min	14h22
	NEUTRALISATION	0,300	79,300	3 min	
ES4	Départ ES4 D57 à droite VO D D57 à D Arrivée 400 m avant épingle Point Stop 100 m avant épingle Changement de direction à droite « La Croisette » Transfo à Gauche VOG Rue de la Croisette VOD parallèle à RN 66 (ancienne route) RN 66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche				14h25
CH16	Entrée PARC REGROUPEMENT	17,900	97,200	27 min	14h52
CH17	Sortie PARC REGROUPEMENT/ Entrée Assistance			30 min	15h22
	ASSISTANCE			60 min	
CH18	Sortie ASSISTANCE RN 66 à D Les Meix Maxonchamp Lépange				16h22
CH19	VOG direction le Girmont Dessus de Lépange La Beuille Au niveau du VO La Beuille AN	5,800	103,000	13 min	16h35
	NEUTRALISATION	0,300	103,300	3 min	
ES5	Départ ES5 D57 à droite VO D D57 à D Arrivée 400m avant épingle Point Stop 100 m avant épingle Changement de direction à droite « La Croisette » Transfo à Gauche VOG Rue de la Croisette VOD parallèle à RN 66 (ancienne route) RN 66 Rupt sur Moselle Rue Napoléon Forel à gauche				16h38
CH20	Entrée PARC FERME	17,900	121,200	27 min	17h05

